

Les conteneurs à Ordures Ménagères

Les déchets ménagers doivent être enfermés dans des sacs.

**Pas de déchets de jardin jetés en vrac dans les conteneurs...
Les transporter à la déchèterie ou les composter dans un coin de votre jardin.**

Problème de propreté, d'hygiène et de respect d'autrui.

Utilisateurs, merci de votre coopération !



Taille des haies privées

Les haies des propriétés privées qui bordent la **voirie communale** peuvent se révéler gênantes voire dangereuses eu égard à la **sécurité**, en diminuant ou masquant la visibilité pour tout usager - piéton, cycliste, automobiliste...

Nous rappelons aux propriétaires qu'il est **OBLIGATOIRE** de procéder à la **taille et à l'entretien** de leurs haies.

En cas d'accident, la responsabilité du riverain est engagée !

Débroussaillage

Le Débroussaillage : une obligation légale.
Art. L322-3 Code Forestier

Objectifs du débroussaillage :

- Protéger la forêt et les biens
- Faciliter le travail des pompiers

Que débroussailler ?

> Les abords des constructions :

Sur une profondeur de 50 mètres

> De part et d'autre des chemins d'accès privés aux bâtiments :

Sur une largeur de 10 mètres

Compétence du Maire :

> **Procédure de mise en demeure**, par lettre recommandée du Maire avec accusé de réception :

- **2 mois pour réaliser les travaux**

> **Procédure d'exécution d'office :**

Si le propriétaire n'exécute pas les travaux de débroussaillage prescrits...

- **La commune peut y pourvoir d'office, aux frais de ce dernier.**

- **De plus, il s'expose à une sanction pénale.**



Le "MOUSTIQUE TIGRE" *Aedes albopictus*

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée...

Il est aussi appelé **moustique « tigre »** à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches sur l'abdomen et les pattes.

Il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Ses larves ont besoin d'eau stagnante pour se développer (soucoupes de pots de fleurs, vases, tout récipient contenant de l'eau).

Il aime vivre près de nos maisons : il y trouve de la nourriture pour ses œufs en nous piquant ; des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ; des lieux de repos à l'ombre des arbres.

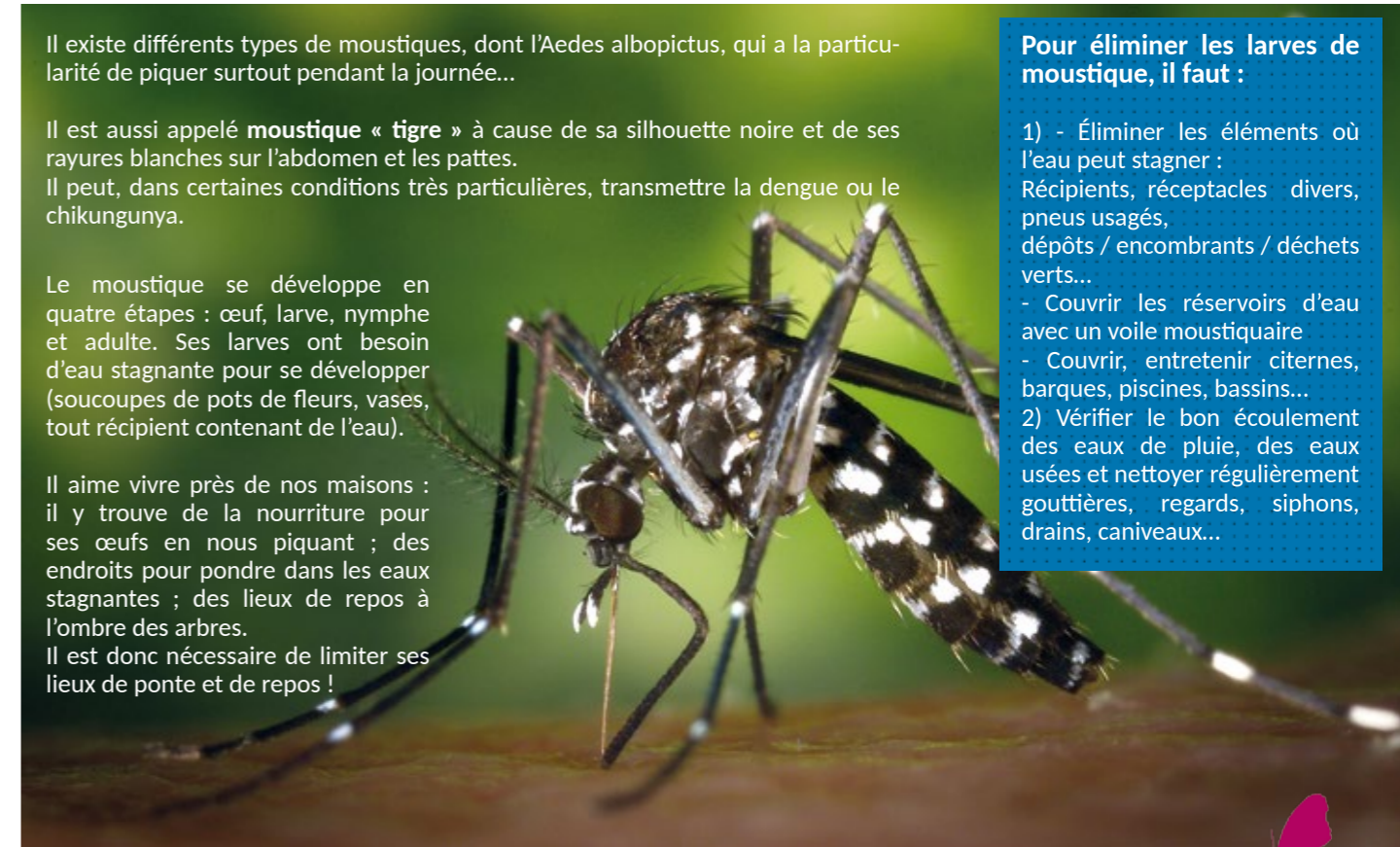
Il est donc nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos !

Pour éliminer les larves de moustique, il faut :

1) - Éliminer les éléments où l'eau peut stagner :
Récipients, réceptacles divers, pneus usagés, dépôts / encombrants / déchets verts...

- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire
- Couvrir, entretenir citernes, barques, piscines, bassins...

2) Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie, des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, siphons, drains, caniveaux...



Si vous possédez un chien... ...sachez que vous en êtes responsable !

Vous devez l'éduquer avant tout !

A cet égard, la Municipalité vous demande de faire preuve de civisme et respecter les lois et décrets (Code de la Santé Publique ; Code Civil ; Code des Communes).

- **Votre chien ne doit pas importuner votre voisinage** par des aboiements intempestifs et incessants (atteinte à la tranquillité ; tapage nocturne...). Prenez les mesures adéquates pour éviter nuisances et litiges !



- **Par mesure sanitaire**, ses déjections ne doivent pas se retrouver sur les trottoirs, dans les rues ou les lieux publics.

- **Votre chien ne doit pas errer sans votre surveillance effective** (état de divagation réprimé par la loi).

- **Concernant les chiens errants** et leur mise en fourrière, la Commune a signé une convention avec l'ASPA de Manosque depuis 1999.

Un avenant vient d'être pris modifiant l'Article 1 qui précise :

« L'ASPA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour recueillir les chiens errants, **hormis les chiens de catégorie**, sur la commune de Saint André les Alpes et à les héberger. »

NB :

1^{ère} catégorie : chiens d'attaque
2^{ème} catégorie : chiens de garde et de défense